



Monsieur Laurent Rheault, directeur général de la Municipalité de Lac-Etchemin, est entré en fonction le 18 février 2002. Fonctionnaire municipal de carrière depuis trente-huit (38) ans, il a occupé auparavant, un poste similaire au sein des villes de Chapais et de Métabetchouan dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean.

Gestionnaire municipal doté d'un esprit visionnaire et favorisant une approche de gestion axée sur le client, la responsabilisation, l'imputabilité du personnel et la transparence, monsieur Rheault a cumulé une solide expérience dans la mise en place et le suivi rigoureux de tout le processus de refonte de règlements municipaux, de politiques et de directives diverses, entre autres, pour les nouvelles municipalités issues d'un regroupement au sein desquelles il a travaillé.

Il a acquis une expertise éprouvée en gestion des organisations et de leur développement, de l'efficacité et de l'efficience, ainsi que de l'intégration des services et des effectifs, de la fiscalité, incluant les multiples aspects administratifs, juridiques, techniques et politiques afférents. Par ailleurs, il a acquis une expertise démontrée en gestion de mesures d'urgence municipale.

Il est officier municipal agréé (OMA) et membre de la [Corporation des officiers municipaux agréés du Québec \(COMAQ\)](#), corporation professionnelle dans laquelle il s'implique toujours activement et où il a occupé de nombreux postes de responsabilité de 1994 à aujourd'hui, dont celui de membre du conseil d'administration de 1996 à 2001.

Natif de Jonquière (Saguenay), monsieur Rheault détient une maîtrise en administration publique (management public) de l'École nationale d'administration publique (ÉNAP), un certificat en administration de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), un baccalauréat en récréologie de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) et deux attestations de second niveau du HEC Montréal: spécialisation en gestion de la performance municipale et [spécialisation en direction de personnes et développement de la relève](#).

#### **PRIX ET/OU MENTION(S):**

**2013** [MÉRITE COMAQ 2013 DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC - CATÉGORIE RAYONNEMENT CORPORATIF](#) (Reconnue pour l'importance qu'elle accorde à l'excellence à tous les niveaux de la gestion municipale, la COMAQ décerne chaque année, lors des assises annuelles, le Mérite COMAQ à l'un de ses membres s'étant particulièrement distingué au sein de la Corporation. Il s'agit de la plus haute distinction offerte par la COMAQ.).

**2008** [PRIX D'EXCELLENCE DE LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC - CATÉGORIE RAYONNEMENT CORPORATIF](#) (Remis à un membre ou à un groupe de membres ayant permis à la Corporation de rayonner dans le milieu municipal, grâce à la réalisation d'un projet d'importance)

Pour avoir travaillé et collaborer pendant plus d'un an à la [conception de la revue Carrefour 40<sup>e</sup> anniversaire](#), un document qui relate l'évolution de la Corporation et de son influence sur le milieu municipal, de sa fondation en 1968 jusqu'à aujourd'hui.

**2006** **MOTION DE FÉLICITATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*« En faveur de M. Laurent Rheault, directeur général de la municipalité, pour sa très grande et constante implication lors et depuis l'implantation du site internet municipal. Monsieur Rheault veille de façon spéciale au développement du site et apporte une attention tout à fait particulière aux mises à jour effectuées quotidiennement. Monsieur Rheault est le grand responsable de la 2<sup>e</sup> place au classement obtenu par notre site pour l'ensemble du territoire de la région Chaudière-Appalaches suite à l'étude [« Le Web municipal au Québec : Portrait de la situation en 2006 »](#), tenue par le Centre francophone d'information des organisations CEFRIO ».*

**2003** [MENTION D'HONNEUR – CATÉGORIE INTERVENTION ET RÉTABLISSEMENT \(MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE\)](#)

À titre de coordonnateur des mesures d'urgence municipale : *« pour son esprit d'initiative et son autonomie dans la gestion efficace de ses interventions en mesures d'urgence lors des pluies diluviennes des 30 juin et 1er juillet 2002 ».*